Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par mail 5 jours francs avant la date prévue pour le survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélico) : **SAF Huez** Fixe : 04.76.80.65.49 Portable :06,08,30,38,90

ref valgaudemar **16-juin-16**

e	Date du vol	Aire de départ (DZ vallée)	Aire d'arrivée (DZ haute)	Transport de Matériel (nb rotation)	Transport de personnes (nb rotation)	Nombre total de rotations prévues
5 Charges refuge + 2 CAF +1 pax	16 06 16	villar loubiere	souffle	7	1	8
5 refuge +2 CAF + 1 personnel	16 06 16	chapelle valgaudemar	olan	7	1	8
: 7 refuges 1 CAF 2 personnels	16 06 16	gioberney	pigeonnier	8	2	10
10 refuge + 1 CAF + 2 personnels	16 06 16	gioberney	vallompierre	11	2	13
6 refuge = 1 CAF + 1 personnel	16 06 16	gioberney	chaborneou	7	1	8

Précisions sur le plan de vol prévu (tournées, transferts entre sites...) :
personnel +material en cabine pour reprise finitions descente a pied

Description de l' aéronef (type / couleur / immatriculation) :
ECUREUIL NOIR F-GSDG

Nom du pilote : sarret gilles

A Huez 25 04 16

Autorisation accordée n° 143/2016

Conditions particulières :

- Prévenir le(s) secteur(s) du Parc national de tout report éventuel du survol autorisé,

- Adresser sous huitaine la fiche annexe portant le compte rendu du survol. Passé ce délai, le compte rendu de survol sera considéré comme conforme à l'autorisation.

A Gap, le 27/04/16

Le Directeur par intérim,
Thierry DURAND

Copie au secteur de : VALGAUDEMAR

Préconisations du Parc national :

Evitez le survol à basse altitude des crêtes

préconisation principale.

A Valgaudemar , le : 26/04/16